



**Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale**  
**Samedi 20 septembre 2014, de 9h30 à 16h30**  
**A Marignane, hôtel Pullmann**

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN  
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

**Diffusion** : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

**Pour information (PV sans annexe)** : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

**Représentation des régions :**

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Jo VRIJENS
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Non représentée
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

## Sont également présents :

Jean-Louis BLANCHARD, Président de la Fédération  
Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN  
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN  
René CAVALLO, Trésorier de la CTN,  
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN  
Eric BERGMANN, Référent CMPN  
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable  
Hervé VILLALBA, Pilote du Groupe de Travail MFT

Les Instructeurs Nationaux :

Yves GAERTNER  
Pascal MONESTIEZ  
Guy ZONBERG

## Sont excusés :

Richard THOMAS, DTN  
Pascal YAN, Pilote du Groupe de Travail « Filière encadrants »

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

-----

### **1 Mot du Président**

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants en précisant que le Best Western n'a pas été en mesure de nous accueillir pour cette fois. C'est donc après accord du Trésorier Général que l'hôtel Pullmann a été retenu. Il précise qu'en fin de matinée, nous aurons une présentation d'un nouveau système de gilet stabilisateur automatique baptisé Diodon. Il annonce également que le Président Jean-Louis BLANCHARD nous rejoindra dans la matinée.

### **2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 24 mai 2014**

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 24 mai 2014 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **3 Informations, remarques et retours CDN**

#### **MFT et Mémento :**

Ils ont été adoptés par le CDN, il restait quelques coquilles qui ont été corrigées depuis.

#### **Les IN et INS :**

A été nommée IN : Gaëlle BLANC-KERGOULAY.

Ont été nommés IN Hors Classe: Gabriel VASSEUR, Raymond LEFEVRE et Gérard PUIG.

Ont été retenues en cursus d'INS : Anne-Solange DESSERTINE, Marjorie DUPRE-POIGET, Marie-Laure GARRIER et Alexandra GRAN.

### **Les modalités d'obtention d'un Diplôme délivré par l'Etat :**

L'une des voies d'obtention des diplômes d'état est le test européen.

Jusqu'à aujourd'hui on donnait une carte CMAS aux récipiendaires, sur leur demande. N'ayant pas de diplôme mais seulement une carte professionnelle, ils rentraient donc de fait dans le système fédéral.

A partir de maintenant leur sera fournie une carte de moniteur associé, d'une durée limitée à celle de leur carte professionnelle. Ceci dit, il est à noter que cela ne concerne que 2 personnes sur l'ensemble du territoire national.

### **Non-diffusion des documents des projets en cours :**

Jo VRIJENS a été destinataire de quelques retours du terrain sur le nouveau Mémento, alors même que le document de projet n'était pas encore diffusé. Il rappelle donc à nouveau qu'il n'y a pas lieu de diffuser les documents de projet à qui que ce soit, même pour des intentions qui paraissent louables. Ces documents doivent rester internes à la CTN tant qu'ils ne sont pas officiellement diffusés.

### **Le Mémento :**

Le Mémento, conçu pour être destiné aux plongeurs, est à présent disponible sur le site de la CTN. L'architecture des compétences qui y figure sera reprise telle quelle dans les futurs nouveaux passeports.

### **L'organisation des examens de GP-N4 :**

Jo VRIJENS demande aux CTR de communiquer largement sur la nouvelle possibilité d'organiser des examens de GP-N4 par des MF2, sans que soit nécessaire la présence d'un Instructeur Régional.

### **La Plongée Sportive en Piscine (PSP) :**

Devant l'engouement pour cette activité qui semble très porteuse et vecteur de nouvelles licences, il est probable que le CDN crée prochainement une commission « PSP ». Jo VRIJENS demande donc aux Experts du Collège d'effectuer une ultime lecture critique des épreuves et déterminer si les diverses épreuves sont compatibles avec nos habitudes en termes de sécurité, etc...Ce sujet sera présenté lors du séminaire des IN.

### **La FSGT :**

La Martinique a été confrontée à un problème connu en métropole, à savoir des candidats ayant subi un échec dans des examens fédéraux de GP-N4 et de MF1, qui reviennent très peu de temps après avec un brevet FSGT équivalent en poche.

On constate également qu'un nombre significatif de plongeurs vont et viennent d'un système à l'autre afin de choisir le système le plus avantageux pour eux à un moment donné, profitant ainsi des systèmes de reconnaissance pour suivre la voie la plus facile et la plus rapide.

La question est également soulevée au sujet des SCA qui restent à la FFESSM en faisant 11 licences, mais qui ne réalisent que des licences et des brevets FSGT.

**Proposition :** que le CDN examine la possibilité de mettre en place des mesures à définir

*Vote : Abstention : Midi-Pyrénées*

*Pour : toutes les autres CTR*

*Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées*

## **4 Le certificat médical**

En préambule, Jo VRIJENS remercie Eric BERGMANN pour sa gestion des difficultés qu'il rencontre en tant que Président de la CNMP pour se positionner entre la commission médicale et la commission technique, et le remercie pour cela.

Après un rappel des circonstances de la mise en place des nouvelles modalités concernant le passage des N2 et N3 par le CDN, qui a été mal vécue par certains médecins, Jo VRIJENS regrette que le règlement médical n'ait pas été mis à jour depuis 3 ans, alors que notre MFT y fait sans cesse référence.

Il a donc pris la décision de retirer toute référence à ce règlement médical, et rappelle qu'il a publié un tableau récapitulatif des obligations de certificat médical pour clarifier la situation.

Il est rappelé que la délivrance d'un certificat médical pour le passage du N2 ou N3 par un généraliste n'est pas une obligation, mais que la CTN a conseillé de faire appel chaque fois que possible à un médecin fédéral, etc...

## 5 La RSE

Eric BERGMANN constate que de nombreux candidats abordent cette épreuve dans un état d'esprit stressé, ce qui est contraire à une réalisation en sécurité de cet exercice, qui demande avant tout une certaine sérénité.

Faisant référence à un récent accident mortel intervenu lors d'une formation, il rappelle que cette épreuve reste tout de même vectrice d'accidents, et trouve qu'il est regrettable que quelqu'un perde la vie simplement pour une activité de loisir.

Jo VRIJENS rappelle que la réflexion commune à la CNMP et la CTN a toujours été de dire que l'on ne pouvait pas estimer le nombre de vies sauvées, mais que l'on constate qu'elle en coûte quelques-unes de temps en temps.

Il pense que la RSE a fait son temps, mais ne souhaite pas supprimer cette épreuve, car avec trop d'épreuves supprimées dans l'eau, nos formations et examens perdraient de la substance. Il penche plutôt pour la remplacer par une autre épreuve, plus orientée vers une démonstration technique, qui a quelque peu disparu de nos examens il faut le reconnaître.

De son côté, Jean-Louis BLANCHARD, arrivé comme prévu en réunion entre-temps, s'inquiète lui aussi de la disparition progressive des épreuves dans l'eau de nos examens, en tant que Président de la Fédération mais également en tant que technicien, étant lui aussi Instructeur National.

Il estime que cette disparition nous crée un certain problème d'image. En effet, comment concevoir un brevet d'encadrant qui comporterait plus d'épreuves théoriques ou pédagogiques à terre que d'épreuves dans l'eau, alors qu'il s'agit là de l'essence même de notre activité ?

Il indique également que le DTN s'étonne de son côté du manque d'épreuves de démonstration technique, d'« épures », dans la formation du moniteur, alors que cela existe dans toutes les autres pratiques sportives.

Il rappelle le rôle premier de la Fédération, qui est une fédération sportive avant tout, même si notre activité de plongée scaphandre est un « sport de loisir », selon le terme qu'il utilise pour la définir.

Ceci dit, il précise qu'il est bien clair que ces remarques visent uniquement les encadrants et les moniteurs, et en aucun cas les plongeurs qui sont quant à eux clairement dans une pratique sportive de loisir.

En conclusion, il souhaite conserver un minimum de condition physique et de technique dans les examens de cadres, sans pour autant retomber dans l'image du « nageur de combat » dont nous sommes fort heureusement sortis... Le tout est donc de savoir où placer le plus justement possible le curseur.

En conséquence, Jo VRIJENS propose de créer un groupe de travail qui aura pour mission de réfléchir à une nouvelle épreuve à vocation de démonstration technique, destinée peut être à remplacer la RSE.

**Proposition :** Mise en place d'un groupe de travail dont la mission sera de réfléchir à une nouvelle épreuve destinée éventuellement à remplacer la RSE

**Vote :** *Pour : toutes les CTR*

*Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

Volontaires pour ce groupe de travail :

Olivier BELAUD, Georges COPPOLA, Claude DUBOC, Bernard FABIANI, Yvon FAUVEL

## 6 Intervention de Jean-Louis BLANCHARD

### 6.1 – La Plongée Sportive en Piscine (PSP) :

On constate un succès grandissant de cette activité, au point qu'il existe déjà des compétitions alors même que l'activité n'est pas encore structurée en France. C'est une activité qui attire énormément de monde, qui soulève l'enthousiasme des spectateurs, et qui donc semble être un vecteur très intéressant de l'accroissement des adhésions à la Fédération, ou du moins de la fidélisation des personnes déjà licenciées à la fédération.

Il est donc temps de réagir, ainsi est-il prévu de créer une commission nationale en 2015. En effet, cette activité ne pourra pas se trouver dans le périmètre de la CTN, puisqu'elle s'inscrit dans le champ sportif, avec des équipes, des sélections, des juges, des chronométreurs, des compétitions, etc..

Jean-Louis BLANCHARD confirme la demande à la CTN annoncée par Jo VRIJENS, à savoir qu'il souhaite qu'une communication soit faite devant le collège lors du prochain séminaire (du 9 au 11 novembre à St Malo). Il ne s'agit pas pour le Collège d'expertiser dans les détails les épreuves de la PSP puisque tout cela a déjà été validé et approuvé par le CDN lors de l'olympiade précédente et a permis à ce que des compétitions de PSP se fassent au sein de la fédé depuis quelques années.

Il s'agit en revanche que les IN aient une information et une appropriation forte de la PSP car ils en seront ainsi, il l'espère, les premiers ambassadeurs.

Cela n'empêche pas, évidemment, que si lors du séminaire ils repéraient une « faille » alors ils pourraient le signaler en direct.

## **6.2 – La CMAS :**

Jean-Louis BLANCHARD rappelle que la FFESSM est toujours partie prenante dans la CMAS, puisqu'elle participe au trois comités, notamment au travers de la présence de Jo VRIJENS au comité technique.

La France discute avec la CMAS pour asseoir la promotion de l'image commune, dont il semblerait qu'une issue positive soit envisageable pour la fin de l'année.

## **6.3 – La FSGT :**

Jean-Louis BLANCHARD indique que l'action de la FSGT n'est qu'une cause mineure de la baisse des brevets et des licences de la FFESSM.

Il rapporte que la FSGT est dans une politique d'entrisme depuis quelques années, visant à prendre des « parts de marché » sur les différentes activités sportives et pas seulement la plongée, et plus particulièrement de façon récente dans le milieu associatif.

Il liste donc les actions qui sont envisageables en réponse à cette politique, en reprenant et en détaillant le propos déjà tenu plus tôt par Jo VRIJENS sur le sujet.

## **6.4 – L'environnement spécifique :**

Tout le monde entend parler de l' « environnement spécifique », pour autant la définition en reste floue, comme l'interprétation qu'en font les pouvoirs publics.

Lors d'une consultation lancée par le Ministère au sujet des professions réglementées, et qui est coordonnée par le CNOSEF, la fédération a rédigé un mémento qui rappelle plus précisément cette notion, par rapport notamment à la définition européenne (qui est différente de la définition française), par rapport aux certifications ISO, par rapport aux avantages et inconvénients que nous avons à être dans cet environnement ou pas, etc...

Il rappelle le ferme attachement de la Fédération à cette notion, qui nous permet entre autres de maintenir une façon de pratiquer qui nous est chère.

## **6.5 – La baisse des licences et des certifications :**

Jean-Louis BLANCHARD présente une analyse des licences et brevets de Niveau 1 délivrés par les clubs et SCA au 15 septembre, sur les deux années fédérales 2012/2013 et 2013/2014.

L'année dernière la Fédération a perdu 2.000 licences et cette année la baisse a été de et 3.000 licences, la Fédération retombe donc à 145.000 licences environ après avoir frôlé les 150.000 licences.

Bien que la FFESSM figure parmi les fédérations épargnées (certaines ont perdu jusqu'à 20% de licences), il faut tout de même en rechercher les raisons.

Jean-Louis BLANCHARD expose sa vision, en exposant les raisons qui selon lui sont les principales :

- 1- La crise économique :  
Elle n'est pas de notre ressort, mais il est peut-être possible d'envisager par exemple de nouvelles modalités de facturation et d'encaissement des cotisations dans les clubs. En effet, traditionnellement les clubs associatifs demandent une cotisation en début d'année fédérale, ce qui représente une certaine somme à déboursier d'un coup pour les plongeurs, ce d'autant plus que ce phénomène est démultiplié pour les familles. Il pense qu'il conviendrait certainement de généraliser. Peut être que les clubs pourraient envisager le lissage de l'encaissement des cotisations sur l'année,
- 2- Les conditions environnementales :  
Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la météo du mois de juillet a été particulièrement mauvaise, et même le mois d'août pour certaines régions. Ceci ne favorise évidemment pas la pratique estivale, donc la prise de licences et la délivrance de brevets.  
Par ailleurs, il y a de moins en moins de piscines et de créneaux disponibles sur l'ensemble du territoire national, il y a donc aujourd'hui moins de possibilités qu'il y a 5 ans pour un club de proposer des activités aux adhérents à des créneaux en nombre suffisant et à des heures raisonnables.
- 3- L'environnement concurrentiel qui s'applique également, chose relativement nouvelle, au secteur associatif, qui subit lui aussi l'émergence d'autres agences de certification que la FFESSM.

Il engage la CTN à réfléchir à des actions techniques qu'il serait possible d'envisager, en parallèle à la réflexion qui sera menée au niveau politique national.

## **7 La capitalisation des acquis dans la filière encadrant**

En l'absence de Pascal YAN et Patrick LAMERAT, retenus pour cause de la grève des pilotes d'Air France, Jean-Noël TRUCCO fait le point sur les travaux en cours.

Après les remarques des participants, Jo VRIJENS propose de remettre la rédaction en forme pour diffusion aux Présidents de CTR en novembre, en vue de la présentation du projet finalisé lors de la CTN de janvier 2015 puis du vote au CDN de février 2015, avec objectif de mise en application en septembre 2015 pour la nouvelle saison.

## **8 Handisub**

Pascal CHAUVIERE présente un état des lieux : beaucoup de formations EH1 sont effectuées en région, un stage MFEH2 est prévu en 2015, des MFEH2 sont présents dans à peu près toutes les régions.

Actuellement, 110 plongeurs sont qualifiés, des épreuves de PSP pour plongeurs en situation de handicap ont été réalisées.

Le tout premier stage de PESH40 a été réalisé.

Pascal CHAUVIERE propose une modification sur le EH1, pour y ajouter un module additionnel « handicap mental / psychique / cognitif ».

## **9 Les retours sur les nouvelles épreuves du MF2**

Daniel HURON présente les retours sur les épreuves 13 et 14 des examens MF2 qui se sont récemment déroulés.

Globalement ces épreuves sont jugées bien adaptées, quelques remarques sont cependant remontées.

Il présente plusieurs possibilités d'évolution de ces épreuves pour prendre en compte les remarques formulées.

Jo VRIJENS propose de diffuser le document de Daniel HURON dans les CTR avec retours pour le 30 novembre, et mise au vote à la CTN de janvier 2015 pour rentrer en application sur les premières sessions de MF2 de l'année 2015.

## **10 Les retours sur les nouvelles épreuves du GP-N4**

Eric HEBERT présente les retours sur les nouvelles épreuves des examens de GP-N4 qui se sont déroulés au cours de l'année dans les différentes CTR.

Globalement ces épreuves sont jugées elles aussi bien adaptées, mais là encore quelques remarques sont remontées.

Il présente plusieurs possibilités d'évolution de ces épreuves pour prendre en compte les remarques formulées.

Là aussi, Jo VRIJENS propose de diffuser le document d'Eric HEBERT dans les CTR avec retours pour le 30 novembre, et mise au vote à la CTN de janvier 2015 pour application immédiate.

## **11 Le Collège des IN**

Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN, présente l'état actuel et les perspectives d'évolution du Collège.

Il indique que 26 IN seront concernés par la mise en place du statut d'Expert à partir de 2015.

Ensuite, 3 à 4 IN en moyenne passeront en statut d'Expert par an. Il y aura donc un besoin potentiel identique d'intégration d'INS, sachant qu'actuellement les besoins pour assurer les stages et examens MF2 sont de l'ordre de 80 IN.

Il rappelle les modalités de demandes de postes d'INS « normales » et d'INS « spécifiques » (actuellement les candidatures féminines).

Les dossiers de candidature d'INS devront être soumis par les régions avant le 11 mars 2015.

Un rapide tour de table montre que 10 postes d'INS sont souhaités sur l'ensemble des régions, ce qui est largement supérieur aux besoins d'une part, et certainement aux possibilités qui seront ouvertes par le CDN d'autre part. 4 postes INS féminine et 4 postes INS masculins sont demandés au CDN assorti d'un âge maximum de 45ans le jour de la réunion administrative pour les candidats masculins.

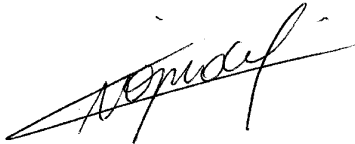
## **12 Fin de réunion**

L'heure de clôture de la réunion ayant été atteinte, il n'est pas possible de traiter les autres points de l'ordre du jour, qui sont donc remis à la prochaine réunion de CTN.

*Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi*

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :  
**Samedi 17 janvier 2015 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane**

Secrétaire de séance  
J.P. VIGNOCCHI



Président de la CTN  
Jo VRIJENS

